



1266 Duillier, le

30 avril 2019

**CONSEIL COMMUNAL
1266 DUILLIER**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE DUILLIER
DU JEUDI 21 MARS 2019, A 20H00.**

Présidence : Olivier Chambaz

A 20h00, le Président Olivier Chambaz ouvre le 11^{ème} conseil de la législature ; il salue l'assemblée, ainsi que la Municipalité in corpore. Il relève la présence de la secrétaire communale, Mme Laurence Bodenmann. Il remercie Mme Laura Lose, représentant le Journal de La Côte, qui assiste à nos débats.

Il salue la mémoire de trois personnes qui nous ont quittés depuis la dernière séance, soit Mme Christiane Stettler-Clément, née le 28 août 1942, originaire de Vaud. Genève et Berne ; arrivée à Duillier le 31 juillet 1997, elle est décédée le 27 décembre 2018. Mme Chantal Zimmermann, née le 19 septembre 1942, originaire de Pampigny ; arrivée à Duillier le 25 avril 1998, elle défunte le 20 février 2019. Mme Danielle Sinner, née le 24 octobre 1941, originaire de Begnins ; elle a vécu à Duillier du 30 novembre 1960 au 6 mars 2019 ; épouse de notre ancien syndic, elle a été une appréciée tenancière de l'Auberge de l'Etoile. En hommage à ces personnes disparues, l'assemblée observe une minute de silence.

Le secrétaire procède à l'appel, 32 conseillers sont présents.

Sont excusés : Ahlström Johan, Chambordon Christian, Cox Philip, De Giorgi Aline, Fossati Dario, Grenno Daniel, Hauser Yannick, Humbert Yoann, Jaques Willy, Kuster Melinda, Spinello Michele, Stüssi Maja et Young Françoise.

Absent : --

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h10.

2. Adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour reçu est mis en discussion :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018
4. Communications du Bureau du Conseil communal
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis No 01/2019 « Renaturation du Ruisseau de Calèves »

7. Préavis No 02/2019 « Réfection des façades et amélioration thermique de l'ensemble de l'enveloppe du bâtiment principal du complexe communal, ainsi que la réfection des surfaces extérieures »
8. Nomination d'une Commission d'urbanisme élargie
9. Nomination d'une Commission ad hoc pour la réfection de la conduite ESP, Chemin de Panlièvre
10. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est approuvé

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018

Le procès verbal est adopté à main levée, avec une abstention.

4. Communication du Bureau du Conseil communal

Le Président relève que le bureau a œuvré pour les deux votations, le 10 février avec une participation de 41,93% sur l'initiative « Stopper le mitage du territoire », refusée par 196 voix contre 70 oui ; le scrutin du 17 mars sur l'élection d'un nouveau Conseiller d'Etat n'a pas attiré les foules avec une participation de 33,79%. Le deuxième tour du 7 avril a été annulé, avec l'élection tacite de Mme Rebecca Ruiz. Il remercie les deux scrutatrices et le secrétaire pour leur abnégation.

Olivier Chambaz recommande aux Conseillers d'aller sur le site de l'UCV, notamment sur l'information sur les communes, les cours proposés pour la COGES ou les tables rondes à venir.

Le forum sur Région de Nyon a vu la participation de quatre membres du Conseil et de notre Syndic ; un rapport des délibérations est consultable sur le site. Il a constaté que nos représentants ont toujours le droit à la parole lors des Conseils de Région Nyon et ses délégués doivent nous soumettre des questions sur les projets en discussion.

Nous avons reçu deux démissions, M. Michele Spinello et Mme Alison Molleyres ; cette dernière est présente, car elle ne quittera le village qu'au 1^{er} avril 2019.

La parole n'étant pas demandée, il passe au point 5 et donne la parole à notre Municipalité.

5. Communications de la Municipalité

Le syndic Jacques Mugnier nous apporte les salutations de la Municipalité et remercie les Conseillers qui ont participé au **forum de Région de Nyon** ; il reste à recevoir la synthèse globale, un document à produire incessamment. Il a constaté que le débat sur la problématique de la communication démontrait qu'il faut mieux vendre l'information et soutenir la solidarité intercommunale. Il a également constaté que plusieurs participants connaissaient mal le fonctionnement de Région de Nyon et que là également, un effort de communication doit être entrepris. Le rapport annuel doit être transmis à tous les Conseillers, notamment sur le développement des transports publics. Une délégation de la Municipalité a rencontré la commission de sécurité et débattu de la mobilité douce, une

délégation a également vu la commission d'urbanisme pour débattre de la situation actuelle et des démarches dans le cadre de l'élaboration de notre PGA (volet 1).

Marco Coletta souhaite rebondir sur Région de Nyon ; il a constaté que 28 propositions ont été débattues en séance plénière, mais que tout est entre les mains du CODIR. Lors du forum, il a fait trois réflexions sur les valeurs du conseil intercommunal. Il ne faut pas se gargariser des réussites financières sur les projets soutenus, il estime que l'argent serait tombé sans eux. La valeur ajoutée du Conseil Régional est difficile à délimiter. Par exemple, pour la déchetterie commune entre Duillier et Prangins, nous n'avons pas eu besoin du soutien du CR. Il estime que la communication ne va pas dans les deux sens et que lors des séances, nos délégués ne représentent qu'eux-mêmes.

Sascha Linder rebondit sur cette affirmation ; il a été suivre les deux derniers Conseils de Région Nyon. Il y a lieu d'envoyer sur place des Conseillers qui connaissent bien le système politique et qui remplissent leur devoir de Conseiller ; il a dû voter et il l'a fait en son âme et conscience avec le sentiment de faire juste.

Le Syndic Jacques Mugnier a bien entendu ces remarques ; la définition du rôle de délégué dans les Conseils intercommunaux est claire, s'ils ont été désignés pour nous représenter, ils peuvent voter sans demander l'avis du Conseil communal. Le Conseil communal peut aussi orienter les discussions et notre représentant doit être au courant de notre position ; ils sont présents à l'AISE, à l'APEC, au réseau des Toblerones, à la SAPAN, à la SEIC, à la SOFREN, etc. Le Président rappelle le rôle du délégué, soit de nous informer lors des Conseils sur les sujets en cours.

Le Président donne la parole à M. Michel Peytregnet, lequel n'a qu'une communication : le **bouclement des comptes 2018** touche à sa fin, avec de bonnes surprises, dont quelques événements exceptionnels qui laissent présager un bilan final intéressant.

Heureux de ces bonnes paroles, le Président cède la parole à Mme Claudine VANAT-GACHET. Elle indique avoir également une bonne nouvelle, les **travaux de réaménagement du cimetière** ont bien avancé, les murs, le columbarium et le projet de jardin du souvenir n'ont pas rencontré d'opposition ; elle espère que tout sera terminé avant l'été.

Christophe CHALLANDE nous informe sur la **fontaine du Vieux-Village** : Comme prévu, la pose de cette nouvelle fontaine devrait pouvoir se faire courant mai.

Réfection carrefour de l'épicerie : Nous vous l'avions annoncé lors du précédent conseil, nous avons enregistré deux oppositions lors de la mise à l'enquête. Après avoir rencontré les opposants, la première a été retirée et pour la seconde, nous sommes actuellement en cours de discussion avec les citoyens qui ont fait valoir leur droit de contestations. Nous avons par ailleurs, une séance en début de semaine prochaine avec ces personnes et leur avocat afin de trouver un arrangement qui permettrait de satisfaire chaque partie et ainsi, nous permettre d'envisager le démarrage des travaux encore ce début d'année.

A la **sortie de l'hiver**, nous pouvons relever un fois de plus que notre équipe en charge des travaux de déneigement et de sécurisation des voiries a bien fonctionné. Nous les remercions pour leur engagement.

Le Président donne la parole à M. Claude Bosson :

Renaturation Bois des Sauges – Corridor biologique : En septembre 2017, je vous ai parlé du contrat corridors Lac-Pied du Jura, faisant partie du Grand Genève et du Conseil Régional et notamment de la mesure 21 qui touche directement notre commune. L'objectif étant la création d'un étang pour les batraciens dans le Bois des Sauges. Et bien c'est chose

faite, cet étang est terminé. Les coûts de l'ordre Fr 17'000.- sont réparti à raison de 70% pour le canton, 15% Conseil régional et 15% pour notre commune soit environ Fr 2'500.-. **Réfection des sources** : Le remblaiement de la zone de captage est enfin terminé, non sans mal pour la couche d'étanchéité supérieure. En effet, pour répondre aux nouvelles normes, de plus en plus exigeantes, nous avons été obligé de faire venir de l'argile en provenance du canton de Genève... celle à disposition dans les entreprises de proximités contenait un « *tantinet* » trop de micropolluant. Cela a représenté, tenez-vous bien, plus de 120 camions. Le gain réalisé sans la mise en place des wellpoints et des palplanches s'est vite résorbé. Actuellement, nous sommes en attente des résultats des analyses bactériologiques de la nappe perchée pour pouvoir continuer les travaux d'introduction dans la station de pompage. « V'là-t'y pas » qu'après les fouilles archéologiques sur le site, qui n'ont rien donné, la DGE-BIODIV, instance cantonale, a détecté que le site représentait un intérêt vital pour la préservation d'un papillon en voie de disparition. Afin de préserver cette espèce, un protocole de remise en état du site, notamment par la méthode de la fleur de foin, sera effectué de façon à retrouver à terme la flore et la faune riche et menacée qui était présente avant les travaux, dixit la DGE.

Après la protection du Grand Capricorne sur Calèves, les batraciens aux Bois des Sauges et les papillons sur nos sources, à quand la protection des Municipaux qui seront bientôt aussi en voie de disparition suite à toutes ces contraintes et exigences.

Au sujet du Bois des Sauges, qui se situe 200m après le hangar de M. Baumgarnter, il relève qu'il ne faut pas aller s'y promener, plusieurs animaux menacés de disparition s'y ébattent.

6. Préavis No 01/2019 « Demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'138'605.- destiné à l'exécution des travaux de renaturation du ruisseau de Calèves »

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission de Gestion, José Riquez, qui se contente de lire les conclusions du rapport tendant à l'acceptation dudit préavis. Le rapporteur de la commission d'urbanisme, Sascha Linder relève que la Confédération et le canton soutiennent massivement ce projet, de même que la Commune de Nyon qui souhaite renaturer une partie du ruisseau de l'Asse, lequel se jettera dans celui de Calèves. La commission conclut à l'approbation des trois points du préavis tels que présentés.

Le Président demande à la Municipalité si elle veut donner un complément d'information. Claude Bosson relève que ce projet n'est pas prioritaire, mais qu'il s'agit d'une opportunité à saisir avec d'importants subsides. Il rappelle que nous avons financé une pré étude de CHF 58'000.- et que si le Conseil refusait le préavis, ces frais engagés seraient perdus. Il relève également que 13 chênes seront replantés, mais à charge du propriétaire foncier. Barbara Gobalet demande ce qui se passera si Nyon renonce à faire les dépenses prévues ; Claude Bosson répond qu'une partie de l'argent a déjà été versée en 2018. Alexandre Molleyres demande la raison d'un préavis de CHF 1'138'000.- alors que la commune aurait pu présenter un préavis relatif à la part communale, soit de CHF 53'000.-. Claude Bosson répond qu'en fait, le projet devait être présenté dans sa globalité. On peut demander des avances au fur et à mesure de l'avancement du projet. Il rappelle qu'en cas d'avis favorable, les travaux seront terminés à fin novembre 2019.

Le Président clôt la discussion en relisant le préavis.

Au vote, le préavis est accepté à l'unanimité.

7. Préavis No 02/2019 « Demande d'un crédit d'investissement de CHF 908'000.- TVA incl. pour la réfection des façades et l'amélioration thermique de l'ensemble de l'enveloppe du bâtiment principal du complexe communal, ainsi que la réfection des surfaces extérieures – chemin de Panlièvre 14 »

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission de gestion ; Philippe Gros relit le préavis transmis aux Conseillers ; il s'agit de la quatrième et dernière étape de réfection et amélioration du complexe communal ; il y a des travaux d'amélioration du confort d'utilisation et génération d'économies d'énergie, une réfection des revêtements de la cour principale et du parking de l'ancien Ecopoint. La commission estime que les estimations sont largement comptées et elle recommande l'acceptation dudit préavis.

Pascal Berger donne lecture du rapport de la commission d'urbanisme, laquelle accepte ledit préavis avec un regret, le fait que la réfection des surfaces extérieures pour CHF 132'000.- et CHF 61'000.- pour le nouveau revêtement du parking ne figurent pas sur un préavis séparé, suggérant d'ouvrir un débat durant le Conseil. Sascha Linder, membre de la commission d'urbanisme, indique qu'il s'est abstenu.

Le Municipal Christophe Challande félicite la commission pour la pertinence de son rapport ; la Municipalité n'a pas voulu faire un « saucissonnage » du projet, mais juste proposer des parties séparées pour les travaux dans un même préavis. Pour le coût des travaux de réfection des revêtements, jugés excessifs par la commission d'urbanisme, il y a divers problèmes avec les caniveaux, des bordures descellées, des écoulements à stabiliser ; il y a de longs travaux de préparation pour ce type de chantier, ce qui augmentent le coût final.

Marco Coletta souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour limiter les dépenses à ce sujet. Aurélien Uldry demande si les précédents travaux ont été amortis, si le bâtiment ne comporte pas un risque avec l'amiante, si l'on n'aurait pas pu trouver une solution moins coûteuse pour le pavage. Enfin, il craint une multiplication des chantiers sur le site.

Christophe Challande répond sur le parking et sur « faire autrement » : un revêtement drainant est prévu sur une partie du parking ainsi que dans la cour. La qualité des matériaux est aussi importante : les pavés actuels ont fait 30 ans, les futurs sont d'une nouvelle génération et devraient être plus durables. Il reconnaît que cela fera plusieurs chantiers, mais il est convaincu que cela permettra d'achever ces travaux le plus harmonieusement possible.

Michel Peytregnet s'exprime sur l'amortissement ; les anciens travaux sont tous amortis ; la rénovation de l'enveloppe en cours devrait faire l'objet d'un amortissement sur 30 ans. Christophe Challande explique qu'il y a eu une analyse pour l'amiante lors des premiers travaux et que, ni sur ce bâtiment, ni sur le reste du complexe ou à l'extérieur, on a constaté sa présence.

Alexandre Molleyres s'interroge sur les CHF 10'000.- prévus pour le paratonnerre, car le photovoltaïque a déjà été posé et il ne devrait pas y avoir une nouvelle dépense. Christophe Challande répond qu'en fait, il ne sait pas qui en fut responsable, mais il a été constaté que la ceinture de protection n'était pas aboutie au niveau du paratonnerre, ce par une société spécialisée qui a soulevé le lièvre.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

Le préavis 02/2019 est accepté à la majorité par 28 pour, 3 abstentions et 1 avis contraire.

8. Nomination d'une Commission d'urbanisme élargie

Jacques Mugnier prend la parole ; la Municipalité a fait la réflexion sur la création d'un groupe de travail avec des personnes extérieures au village ou sur une commission d'urbanisme élargie ; c'est la deuxième option qui a été retenue.

Le Président en a également parlé avec la Commission d'urbanisme. En temps voulu, il sera toujours possible de prendre une autre solution.

Les membres de la Commission d'urbanisme Sascha Linder, Willy Jaques et Pascal Berger en restent membres. Patricia Maye, Helga Surber, Jean-Daniel Macherel et Eric Blein se proposent ; ils sont élus par acclamation.

9. Nomination d'une Commission ad hoc pour la réfection de la conduite ESP, Chemin de Panlièvre

Claude Bosson rappelle qu'il s'agit de remplacer dite conduite qui a 40 ans d'âge et qui a été victime de 4 fuites ces dernières années ; le préavis sera proposé au Conseil en juin 2019.

Le Président insiste pour trouver trois membres pour dite Commission et finalement, MM. Alexandre Molleyres, Sascha Linder et Olivier Dupuis se proposent. Ils sont élus par acclamation.

10. Divers et propositions individuelles.

Le Président a une question pour la Municipalité, a-t-elle l'intention de communiquer sur un recours contre le PZR, donner une information ou le sujet ne s'y prête pas actuellement. Jacques Mugnier lui répond que le Plan de Zone Réservée est accepté et le dossier clos. Actuellement, il y a deux procédures en cours et différents dossiers en lien avec le plan d'implantation.

Marco Coletta a remarqué que la bordure de trottoir de la rue des Trois Fontaines est abimée à plusieurs endroits.

Christophe Challande relève qu'effectivement on ne peut pas empêcher les poids lourds de passer ; il a adressé un courrier relatif audit chantier à l'architecte en charge des travaux.

Jean Scheibling s'interroge sur un sujet chaud en Suisse et demande si une antenne 5G est prévue dans la commune. Claude Bosson répond que la commune a un contrat avec Swisscom et que le site stratégique est vers l'autoroute.

Allison Molleyres prend la parole. Elue récemment au Conseil parmi les suppléants, elle a dû faire un choix professionnel et va s'établir sur Neuchâtel ; elle remercie les Conseillers pour leur accueil. Elle relève que le chemin de Changins reliant la route de l'Etraz a de gros trous vers l'école de Changins et demande si des travaux sont prévus. Christophe Challande lui répond que dite voie n'est pas sur Duillier.

Au sujet des cartes d'étudiant et l'octroi d'avantages dans le district, elle demande si la commune ne pourrait pas voir avec le Conseil Régional. Jacques Mugnier trouve la remarque particulièrement judicieuse ; il va faire un courrier pour que Cogestar revoie sa politique.

Au sujet des cartes d'étudiant et l'octroi d'avantages dans le district, Allison Molleyres demande si la commune ne pourrait pas voir avec le Conseil Régional. Jacques Mugnier trouve la remarque particulièrement judicieuse ; il va se renseigner auprès de la Région et de Sogestar.

Alexandre Molleyres revient sur la réponse du Municipal Challande : il a fait un appel à la Police de Nyon pour les nids de poule mentionnés par sa fille, car il y a un réel danger pour les cyclistes empruntant ce chemin ; la Police de Nyon l'a renvoyé à la Gendarmerie. La Municipalité répond qu'elle va étudier le cas.

Jacques Mugnier présume que les Conseillers ont constaté que des panneaux limitant à 3.5 tonnes le passage sur le pont de Coinsins sur l'autoroute. Il s'en est étonné car personne n'a informé la Commune. L'OFROU lui a répondu qu'elle étudie la sécurité de tous les ponts et a découvert des fissures. La limitation actuelle a pour but de se prémunir de dégradations rapides. Il ne peut donc plus être utilisé jusqu'à nouvel ordre, ce qui implique que les agriculteurs doivent passer sur l'autre pont autoroutier.

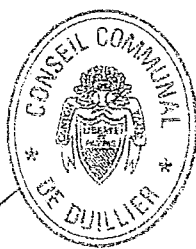
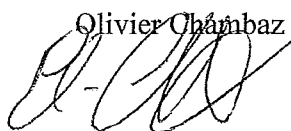
Olivier Dupuis vient de consulter le site des chemins et axes routiers. La « DP 49 » mentionnée par les conseillers Molleyres est bien située sur la Commune de Nyon, ce qui confirme le dire de la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, le Président souhaite à toutes et à tous un joli printemps ; il rappelle que la prochaine séance aura lieu le 20 juin 2019.

La séance est levée à 21h15.

Le Président :

Olivier Chambaz



Le secrétaire :

Pierre-Alain Josseron

